

Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (Règlement SFDR)

Résumé du rapport de la déclaration des principales incidences négatives sur la durabilité (PASI)

Acteur des marchés financiers

Citibank Europe plc (Luxembourg Branch), LEI : N1FBEDJ5J41VKZLO2475

Résumé

Citibank Europe plc (Luxembourg Branch) (LEI : N1FBEDJ5J41VKZLO2475) prend en considération les principales incidences négatives de ses décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité relatifs à certains portefeuilles, comme indiqué ci-dessous. Le présent document est la déclaration consolidée relative aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité de Citibank Europe plc (Luxembourg Branch) (« CIM »). La présente déclaration relative aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité couvre une période de référence allant du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022.

Les processus de CIM n'ont pas, et n'intègrent pas, la prise en compte de toutes les principales incidences négatives dans son processus d'investissement, et dans la plupart des cas, aucune action n'est prévue ou aucun objectif n'est défini. Toutefois, en ce qui concerne certains portefeuilles spécifiques (ESG Focus Portfolios, Sustainable Multi Thematic Portfolios (SMT) et MACS ESG Portfolios), tels que décrits ci-dessous, certaines principales incidences négatives ont été prises en compte dans le processus d'investissement de manière limitée, par l'application de critères d'exclusion qui recouvrent les principales incidences négatives concernées (entièrement ou partiellement), ou par l'application de processus de sélection des investissements identifiés comme présentant des notations ESG favorables potentiellement influencées par certaines principales incidences négatives ou liées à celle-ci, ou par le biais d'investissements dans des fonds relevant de l'Article 8 ayant un objectif d'investissement durable (« fonds relevant de l'Article 8+ ») ou des fonds relevant de l'Article 9, qui doivent prendre en compte les indicateurs des principales incidences négatives dans leur processus de prise de décision d'investissement dans le cadre d'investissements durables.

Les critères d'exclusion décrits ci-dessous sont les suivants : i) Principales incidences négatives 4 : Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles ; ii) Principales incidences négatives 10 : Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales ; iii) Principales incidences négatives 14 : Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques). Toutefois, l'atténuation potentielle de leurs incidences concerne uniquement les portefeuilles qui les prennent en compte dans le cadre de leur processus d'investissement et, par conséquent, de telles incidences sont limitées sur l'ensemble des participations de CIM. Dans la plupart des cas, CIM n'a pas planifié d'actions liées aux principales incidences négatives, ni défini d'objectifs liés à celles-ci. De manière plus générale, CIM reconnaît ses capacités limitées en matière d'engagement envers les sociétés bénéficiaires des investissements (c'est-à-dire compte tenu de la taille relativement petite des participations détenues dans de telles sociétés). En conséquence, CIM ne fait aucune prédiction quant à l'augmentation ou à la diminution des principales incidences négatives concernées pour la prochaine année de déclaration.

La prise en compte des facteurs de durabilité par CIM est en constante évolution, de même que celle des principales incidences négatives dans nos processus d'investissement. Comme indiqué ci-dessus, cette démarche est actuellement limitée à certains portefeuilles uniquement et, en tant qu'organisme mondial de gestion d'investissement, et en raison de la nature de ses activités en tant que banque privée, CIM vise à fournir des solutions d'investissement conçues pour répondre aux objectifs des clients conformément au cadre réglementaire où ces activités sont réalisées. L'objectif de CIM est d'établir les processus permettant de collecter les données pertinentes et de créer un cadre de référence à partir duquel des actions futures peuvent être mises en œuvre.

La capacité à obtenir des données ESG détaillées et fiables sur les sociétés bénéficiaires des investissements reste un défi permanent sur le marché. La méthodologie de CIM pour identifier les principales incidences négatives s'appuie sur des fournisseurs de données tiers qui sont des spécialistes bien établis dans l'obtention de telles données ; ils obtiennent de telles données d'une manière plus efficace et à un niveau plus granulaire que CIM à ce stade. CIM ne complète actuellement pas les données tierces avec une analyse propriétaire et s'appuie donc sur les méthodologies de collecte, d'estimation et de calcul des données utilisées par ces fournisseurs de données.

Lorsque les données des principales incidences négatives ne sont pas disponibles pour un investissement, CIM comprend que MSCI utilise une approche de pondération, c'est-à-dire qu'au lieu de supposer que l'incidence négative est nulle ou d'exclure l'investissement concerné des données indiqués ci-dessous relatives aux principales incidences négatives, et dans le cadre d'indicateurs des principales incidences négatives reposant sur des données quantitatives, MSCI cherchera à combler ces lacunes en attribuant aux investissements dont les données sont manquantes des valeurs calculées en fonction de la moyenne des données des principales incidences négatives relatives aux investissements pour lesquels ces données sont disponibles et en fonction de certains indicateurs. Cette méthode d'estimation peut être ni exacte ni représentative, ou ne pas refléter de quelque manière que ce soit les valeurs réelles des principales incidences négatives des investissements sur lesquels les données ont été estimées, et suppose implicitement que la valeur indicative moyenne relative aux émetteurs des titres qui publient leurs données est représentative des investissements dans le portefeuille pour lesquels aucune information n'est disponible. Pour les indicateurs des principales incidences négatives basés sur des données qualitatives, MSCI identifie les incidences négatives à l'aide des données rapportées par la société bénéficiaire des investissements, ou portant sur celle-ci. Toutefois, lorsque ces données ne sont pas disponibles, dans ce cas, l'interprétation selon la méthodologie MSCI se traduira par une indication (non conclusive ni nécessairement précise) de l'absence d'incidences négatives.

Les données étaient disponibles pour environ 79 % des investissements du portefeuille considéré parmi toutes les principales incidences négatives. Pour les 21 % restants, aucune donnée n'était disponible. MSCI a repondéré ses expositions à partir des données disponibles, uniquement en ce qui concerne les principales incidences négatives ci-dessous, pour estimer les expositions lorsque les données n'étaient pas disponibles.

Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés : 1. Émissions de GES ; 2. Empreinte carbone ; 3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements ; 5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable ; 6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique ; 8. Rejets dans l'eau ; 9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs ; 12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé ; 13. Mixité au sein des organes de gouvernance

Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains ou supranationaux : 15. Intensité de GES

Indicateurs supplémentaires liés aux questions sociales et de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption : 23. Score moyen en matière de stabilité politique

Aux fins de la présente déclaration, les liquidités, les équivalents de liquidités et tout autre type d'actifs/transactions tels que les produits dérivés (« Liquidités ») sont exclus par MSCI de la « valeur actuelle de tous les investissements » (il s'agit du dénominateur utilisé pour calculer certains indicateurs des principales incidences négatives (par exemple, les émissions de GES)). CIM considère que les Liquidités détenues dans ses portefeuilles ne sont pas utilisées pour réaliser, directement ou indirectement, des « investissements » dans des sociétés bénéficiaires des investissements ou des émetteurs souverains, mais plutôt à des fins de non-investissement et de gestion efficace de portefeuille, et ne doivent donc pas représenter « tous les investissements ». CIM prend également en compte l'exclusion des Liquidités comme une approche plus prudente, étant donné que cela réduit le dénominateur et que les résultats globaux des principales incidences négatives sont plus élevés.

CIM passe régulièrement en revue ses processus et cadres de gouvernance afin de s'assurer qu'ils reposent sur les meilleures pratiques actuelles et, en ce qui concerne cette approche, CIM pourrait réviser l'approche adoptée dans sa déclaration sur les principales incidences négatives (sur un ou plusieurs points) en temps voulu.

Informations importantes

Chez Citi Private Bank, nous prenons la confidentialité de vos données au sérieux. Pour en savoir plus, rendez-vous sur notre site Web :

<https://www.privatebank.citibank.com/privacy>

Citibank Europe plc, Luxembourg Branch, immatriculée au Registre du Commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 200204, est une succursale de Citibank Europe plc. Elle est soumise à la supervision conjointe de la Banque centrale européenne et de la Banque centrale d'Irlande. Elle est par ailleurs soumise à une réglementation limitée de la Commission de surveillance du secteur financier (la CSSF) dans le cadre de ses fonctions d'autorité d'un État membre d'accueil et enregistrée auprès de la CSSF sous le numéro B00000395. Son bureau est sis 31, Z.A. Bourmicht, 8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.

Citibank Europe plc est réglementée par la Banque centrale d'Irlande. Elle apparaît sur le registre de la Banque centrale sous le numéro de référence C26553 et est supervisée par la Banque centrale européenne. Son siège social est sis 1 North Wall Quay, Dublin 1, Irlande. Citibank Europe plc est enregistrée en Irlande sous le numéro de registre 132781. Elle est réglementée par la Banque centrale d'Irlande sous le numéro de référence C26553.

© 2023 Citigroup Inc. Tous droits réservés. Citi et Citi with Arc Design sont des marques de service déposées de Citigroup ou de ses sociétés affiliées.